ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 19006

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la lutte contre la maladie d'Alzheimer. Dans son rapport public annuel pour 2013, la Cour des comptes recommande, en cas de lancement d'un nouveau plan Alzheimer, d'organiser un suivi financier précis selon une méthodologie commune aux diverses administrations concernées. Il lui demande les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le plan Alzheimer 2008-2012 a fait l'objet d'une évaluation par le professeur Joël Ankri, gériatre à l'hôpital Sainte Périne - Chardon Lagache - Rossini (AP-HP) et le docteur Christine Van Broeckhoven, directrice du département de génétiques moléculaires à l'Université d'Anvers en Belgique et, scientifique mondialement reconnue dans le champ de la maladie d'Alzheimer et des maladies neurodégénératives. Le 26 juin 2013, leur rapport a été rendu public. S'il relève de nombreux points positifs, il relève en effet que le suivi financier du plan a été rendu difficile par la multiplicité des financeurs pour les volets sanitaires et médico-sociaux, les méthodologies différentes retenues par les différentes administrations pour définir la base de calcul, la difficulté à suivre l'affectation finale des crédits octroyés. Le 21 septembre 2012, l'élargissement du plan Alzheimer aux maladies neuro-dégénératives a été annoncé par le Président de la République à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la maladie d'Alzheimer. Ce nouveau plan sera élaboré en tirant tous les enseignements du rapport d'évaluation et en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs, les associations de malades et leurs familles. Il permettra de poursuivre et d'améliorer la politique publique à destination de ces populations.

Données clés

Auteur : M. Philippe Le Ray
Circonscription : Morbihan (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19006
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Affaires sociales et santé
Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 février 2013, page 1697
Réponse publiée au JO le : 17 juin 2014, page 4885